



**1^{ère} ANNEE DE LICENCE D' A.E.S
Groupe de cours n° 2**

**INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES
Mercredi 8 janvier 2014 de 9h à 10h30
(Cours de Mme CROUZATIER)**

Commentaire de texte :

Commentez cet extrait d'un discours de J-L. Debré :

« Monsieur le Président de la République, C'est un heureux rendez-vous que celui du 55^{ème} anniversaire de la Constitution du 4 octobre 1958, il me permet de vous accueillir au Conseil constitutionnel pour présider cette manifestation. Je vous en suis très reconnaissant.

Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Président du Sénat, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame et Messieurs les anciens Premiers Ministres et Ministres, Chers amis,
Vos présences ici ce matin pour cette rencontre républicaine est le témoignage de l'importance que vous accordez à notre Constitution et au Conseil constitutionnel dont la mission, confiée par le constituant, est précisément de veiller à la conformité des lois à la Constitution et aux droits et libertés constitutionnels.

Cette Constitution a cinquante-cinq ans. Elle a traversé ces années et résisté aux vicissitudes de notre vie politique ; elle s'est adaptée aux crises, aux alternances et cohabitations politiques. 7 Présidents de la République, 19 Premiers ministres, 579 ministres ont été les artisans de sa bonne application.

Une bonne Constitution ne peut suffire à faire le bonheur d'une Nation, une mauvaise peut entraîner son malheur avait coutume de dire le regretté Professeur Guy Carcassonne. (...) »

Jean-Louis DEBRÉ - 3 octobre 2013 - Discours à l'occasion du 55e anniversaire de la Constitution

Le correcteur tiendra compte dans sa notation de la présentation et de l'orthographe.

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ